

Commune de : CADEROUSSE

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU

VU les articles L. 121-4 du Code de l'Urbanisme associant le Syndicat Mixte en Charge du SCoT aux procédures de modification des PLU communaux au titre de Personne Publique Associée,

VU la délibération n°2020-18 du 12 Octobre 2020 modifiant les délégations attribuées au Bureau Syndical en matière d'avis à formuler en tant que Personnes Publiques Associées sur les documents d'urbanisme communaux,

VU le dossier transmis par la Commune le 16 mai 2025.

Le Bureau du Syndicat Mixte en charge du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon formule un avis :

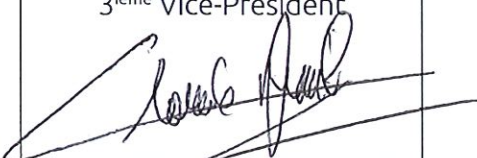
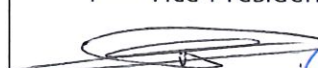
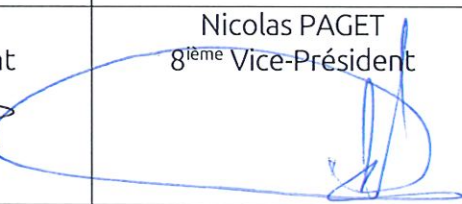

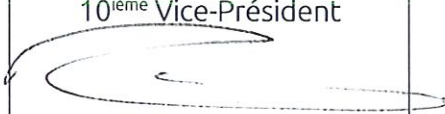

- FAVORABLE
- FAVORABLE avec réserves
- DEFAVORABLE

Au dossier proposé par la commune eu égard aux considérations suivantes :

L'évolution apportée dans le cadre de cette modification simplifiée du PLU va dans le sens de la poursuite de l'aménagement de la commune de manière cohérente et maîtrisée au regard des nombreuses contraintes.

Au regard des éléments présentés dans l'analyse, le Bureau rend un avis Favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Caderousse.

Les membres du Bureau en exercice

Pascale BORIES Présidente	Stéphane GARCIA 1 ^{er} Vice-Président	Cécile HELLE 2 ^{ème} Vice-Présidente
Claude AVRIL 3 ^{ème} Vice-Président 	Fabrice LEAUNE 4 ^{ème} Vice-Président	Claude MOREL 5 ^{ème} Vice-Président
Christian GROS 6 ^{ème} Vice-Président	Steve SOLER 7 ^{ème} Vice-Président 	Nicolas PAGET 8 ^{ème} Vice-Président 
Jeanine DRAY 9 ^{ème} Vice-Présidente 	Michel TERRISSE 10 ^{ème} Vice-Président 	Michel BERARDO 11 ^{ème} Vice-Président 

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait le Lundi 2 Juin 2025.

Pascale BORIES
Présidente du Syndicat Mixte pour
le SCoT du Bassin de vie d'Avignon

Par délégation, M. Claude AVRIL
Vice-président

